



## DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

**2024 DAE 140** Conventions et subventions (1 015 000€) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire

### PROJET DE DELIBERATION Exposé des motifs

Madame, Monsieur,

Une étude publiée en 2024 par le Secours Catholique, le réseau des CIVAM<sup>1</sup>, Solidarité Paysans et la Fédération Française des Diabétiques<sup>2</sup> met en lumière les coûts sociétaux et environnementaux du système agricole et alimentaire dominant. En amont de la filière, les pesticides sont responsables de l'abandon de 437 captages d'eau potable entre 2010 et 2021 en raison de pollutions aux nitrates et pesticides, et le taux de pauvreté dans le monde agricole est plus élevé que dans le reste de la société. En aval, les consommateurs sont fortement affectés par un système favorisant les aliments de mauvaise qualité et ultra transformés : le taux de diabète dans la population a augmenté de 160% en vingt ans. La récente période inflationniste a par ailleurs mis en exergue les inégalités dans l'accès à une alimentation de qualité. On estime à huit millions le nombre de Français en insécurité alimentaire, et entre deux et quatre millions de personnes dépendent de l'aide alimentaire pour se nourrir.

La croissance de l'offre en alimentation durable a été forte depuis deux décennies. En 2021, L'APUR estimait que 77% des Parisiennes et Parisiens vivaient à moins de 400m d'un commerce d'alimentation durable. Depuis 2020, on observe toutefois un tassement de l'offre commerciale biologique à Paris. En 2023, l'Agence Bio constatait au niveau national une nouvelle diminution de la part des produits biologiques dans le panier des Français et des Françaises. Cette conjoncture a déstabilisé l'ensemble de la filière agricole et alimentaire durable, freinant le rythme des conversions des fermes biologiques et mettant en péril nombre de petites exploitations agricoles parmi les plus respectueuses de l'environnement.

L'Agence Bio rappelle que le prix reste de loin le premier frein à l'augmentation de la consommation de produits bio. L'enjeu pour les commerces d'alimentation

---

<sup>1</sup> Centres d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural

<sup>2</sup> *L'injuste prix de notre alimentation – quels coûts pour la société et la planète ?* – Programme ensemble bien vivre, bien manger du Secours Catholique - Caritas France - septembre 2024.

durable est de proposer une offre la plus accessible et la plus inclusive possible, tout en garantissant une juste rémunération des producteurs. D'après le rapport *L'injuste prix de notre alimentation*, sur 100 euros dépensés par le consommateur en grande et moyenne distribution, seulement sept euros rémunèrent les producteurs agricoles. Les commerces et restaurants de l'économie sociale et solidaire proposant une offre d'alimentation durable cherchent, eux, à répondre au double enjeu de juste rémunération des producteurs et d'accessibilité de toutes et tous à une alimentation saine et de qualité.

Avec son Plan Alimentaire Territorial (PAT) ambitieux, la Ville de Paris est engagée dans la transition du système agricole et alimentaire. Le Plan Alimentation Durable pour une restauration collective municipal 100% durable à horizon 2027, avec 75% de denrées biologiques et 50% d'aliments produits et transformés dans un rayon de 250 km autour de Paris. L'association de coopération territoriale AgriParis Seine et le projet Seine Nourricière, labellisé « démonstrateur des transitions agricoles et alimentaires » par la Banque des Territoires, ont pour objectif de structurer, dans le bassin de la Seine, des filières alimentaires durables et de proximité garantissant un revenu juste pour les agriculteurs et accessibles à toutes et tous.

Avec l'appel à projets « Alimentation Durable et Solidaire », la Ville participe au développement d'un maillage de commerces et restaurants d'alimentation durable sur son territoire, garantissant des débouchés pour les agriculteurs et une alimentation saine pour les Parisiennes et Parisiens.

En particulier, la Ville de Paris soutient la vente de produits en circuits courts et ceux issus de l'agriculture biologique, dont il est avéré désormais qu'elle est un facteur de santé et de préservation de l'environnement. La Ville soutient par ailleurs les projets qui visent à rendre ces aliments de qualité financièrement abordables pour le plus grand nombre, notamment pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville. Enfin, la diminution de l'impact environnemental de notre alimentation passe également par le développement d'outils de transformation au plus près des lieux de consommation et par le déploiement d'une logistique des circuits courts optimisée et décarbonée.

C'est pour répondre à ces objectifs, que la Ville a lancé la quatrième édition de l'appel à projets « Alimentation Durable et Solidaire » en janvier 2024, visant à soutenir, à travers des subventions de fonctionnement ou d'investissement, des structures de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, sociétés commerciales d'utilité sociale) développant ces initiatives.

Un jury, présidé par Audrey Pulvar et constitué notamment d'élus, de représentants de l'administration parisienne, de la Banque des Territoires, de Paris Initiatives Entreprises et du GIE Paris Commerce, s'est réuni le 11 septembre 2024, afin d'examiner les projets candidats à la seconde session de l'appel à projets, clos le 5 juin 2024. Cet examen s'est opéré au regard, notamment, de l'impact des projets, aux plans environnemental (origine et type des produits alimentaires, démarche d'économie circulaire...) et social (création

d'emplois, équité dans la chaîne de valeur, accessibilité financière des produits, implantation en quartiers populaires...).

La présente délibération propose l'attribution de subventions pour un montant total de 135 000 euros en fonctionnement et 550 000 euros en investissement à 19 structures dans le cadre de l'appel à projets « Alimentation Durable et Solidaire ». Elle propose également l'attribution d'une subvention de 330 000 euros en investissement pour le projet de halle alimentaire rue de l'Orillon (Paris 11<sup>e</sup>).

### Épiceries et distribution d'alimentation durable, vrac et en circuits courts

**La régie de quartier Passerelles 17**, prévoit d'ouvrir à l'automne au 2 rue du Docteur Paul Brousse dans le **17<sup>ème</sup> arrondissement** une boutique d'alimentation durable, appelée "La locale". L'objectif est de faire de cette épicerie un lieu d'accueil, d'écoute et de rencontres. Trois activités sont prévues dans le même lieu : de la petite restauration pour le déjeuner, des actions d'animation et de sensibilisation à l'alimentation durable et de la vente de produits durables (fruits et légumes frais et quelques produits d'épicerie sèche) dans une démarche de tarification différenciée. L'approvisionnement se veut au maximum bio, local, et en circuit court. La subvention sollicitée vise à soutenir les coûts de fonctionnement liés à l'amorçage de cette nouvelle activité.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € et de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

**Le Zingam**, créé en 2014, est une SAS reconnue Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) qui commercialise en circuit court des denrées alimentaires issues de méthodes de production durables. L'entreprise approvisionne plus de 120 restaurants et commerces alimentaires parisiens et vend en direct aux consommateurs dans trois boutiques : l'une située dans le **18<sup>ème</sup> arrondissement** et deux dans le **11<sup>ème</sup> arrondissement**, dont une dans le quartier prioritaire Fontaine au Roi. En travaillant uniquement en direct avec les producteurs, le Zingam a permis en 2023 à 106 d'entre eux de fournir 669 tonnes de produits durables en circuit court en région parisienne dont 90% à Paris. L'entreprise fait également don de ses invendus à des associations et entreprises solidaires. La subvention d'investissement sollicitée vise à améliorer les équipements de travail des salariés (équipements de cuisine, logiciel et matériel informatique).

Je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 22 000 €, correspondant à 59% des dépenses d'investissement éligibles, et de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

Créée en 2020, l'épicerie **Les Glaneuses**, reconnue Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), située au 18 boulevard Voltaire dans le **11<sup>ème</sup> arrondissement**, dans un local de la RIVP, propose une offre d'alimentation durable vendue exclusivement en vrac ou dans des contenants réutilisables

et/ou consignés. Depuis son ouverture, l'entreprise estime avoir évité plus de six tonnes de déchets. L'offre alimentaire représente 70% du chiffre d'affaires de la structure. Une très large majorité des produits commercialisés sont issus de l'agriculture biologique (environ 90% de l'offre) et de nombreux producteurs et fabricants locaux sont mis en avant. La subvention d'investissement sollicitée doit permettre à la structure d'investir dans des vitrines réfrigérées afin d'élargir son offre en produits frais et développer un service de livraison avec l'achat d'un vélo cargo. La subvention de fonctionnement sollicitée permettra de sécuriser l'équilibre économique de la structure.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € et une subvention d'investissement de 10 000 €, correspondant à 56% des dépenses d'investissement éligibles, et de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

### **Restauration durable**

**La SAS Tout Day**, entreprise de l'économie sociale et solidaire créée en 2023, ouvrira son premier commerce dans le **11ème arrondissement** de Paris, dans un local de Paris Habitat situé au 213 Boulevard Voltaire et 2 Rue Voltaire. Ce lieu proposera un espace de restauration ainsi qu'un magasin dédié à l'alimentation durable et à l'économie circulaire. L'entreprise proposera une offre de produits et services très variés (alimentation, produits d'hygiène, d'entretien, habillement, mobilier...). L'offre alimentaire de l'épicerie et du restaurant sera issue principalement de l'agriculture biologique (70% des produits). La cuisine proposée par le restaurant sera de saison, faite maison et valorisera les invendus de l'épicerie. Tout Day favorisera au maximum un approvisionnement en circuit court avec des producteurs locaux. La tarification du magasin sera accessible. La subvention d'investissement sollicitée permettra de financer les travaux nécessaires pour l'ouverture de ce premier point de vente.

Je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 50 000 €, correspondant à 54% des dépenses d'investissement éligibles et de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

**L'association Food Sweet Food** gère la cantine des Arbustes, un lieu de restauration sociale et solidaire au sein du foyer de travailleurs migrants du bailleur Coallia, situé au 5 rue des Arbustes dans le **14ème arrondissement**. Ce restaurant accueille tous les habitants du quartier et propose des repas à un tarif réduit pour les résidents du foyer (4€), et des repas gratuits pour les étudiants et les bénéficiaires des minimas sociaux. La carte, 100% fait maison, est renouvelée en fonction de la saisonnalité des produits et une option végétarienne est proposée pour chacun des plats à la carte. Une partie des approvisionnements est en circuit court. Pour pérenniser l'activité, Food Sweet Food souhaite procéder à une transformation du projet, en arrêtant la production sur ce site, et en centralisant la préparation de repas à la Cité du refuge, son deuxième site parisien. L'association souhaite aussi renforcer les

actions à destination des familles hébergées à l'hôtel, en leur mettant à disposition la cuisine, sur le modèle des cuisines partagées. En 2024, l'association vise 120 repas sur place à midi, du lundi au vendredi, dont 50 gratuits ainsi qu'une ouverture de la cuisine partagée. Pour engager et soutenir cette réorganisation, l'association sollicite une subvention de fonctionnement ainsi qu'une subvention d'investissement destinée à financer des travaux d'aménagement de la terrasse et l'achat d'équipements de cuisine.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € et une subvention d'investissement de 13 000€, correspondant à 63% des dépenses d'investissement éligibles, et de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

**L'association Le Baranoux** a ouvert en septembre 2024 un bar participatif et une cantine solidaire, au sein de Volumes, un tiers-lieu proposant des espaces de travail à des structures de l'économie sociale et solidaire, géré par **la SCIC CitéCoop** et situé au 78 rue Compans dans le **19ème arrondissement**. La SCIC Cité Coop gère et anime trois tiers lieux situés dans le 19ème arrondissement. En plus d'un bar avec de la petite restauration, ouvert en fin de journée et en soirée et dont les produits seront végétariens, issus de l'agriculture biologique, locaux et zéro déchets, l'association organisera des banquets solidaires, cuisinés à partir d'invendus. Des paniers de produits biologiques invendus seront également distribués gratuitement chaque semaine à une centaine de foyers en situation de précarité. L'objectif plus global du projet est de sensibiliser à l'alimentation saine et durable en la rendant accessible aux publics défavorisés. La coopérative CitéCoop sollicite une subvention d'investissement destinée à l'achat des équipements nécessaires à l'installation de la cuisine et de l'espace de restauration. L'association le Baranoux sollicite une subvention de fonctionnement pour contribuer au financement début de l'activité économique du lieu, notamment sa gestion.

Je vous propose d'attribuer à CitéCoop une subvention d'investissement de 13 000 €, correspondant à 32% des dépenses d'investissement éligibles, et de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

Je vous propose d'attribuer au Baranoux une subvention de fonctionnement de 5 000 € et de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

**L'association Aurore**, créée en 1871, accueille et accompagne vers l'autonomie les personnes en situation de précarité ou d'exclusion via l'hébergement, les soins et l'insertion. Le projet de l'association est de créer un restaurant solidaire et une cuisine partagée, dans un local de la RIVP situé au 4 rue Jean Moinon dans le **10ème arrondissement**. L'objectif est ainsi de répondre au besoin des personnes hébergées dans la dizaine d'hôtels sociaux de l'arrondissement. En partenariat avec la cheffe de l'ancien restaurant "Chez Ghada", l'association proposera à la fois une offre de restauration solidaire à prix différenciés (3€, 7€ et 14€) et des repas servis gratuitement à des personnes dans le besoin. Aurore a pour ambition de servir chaque année

environ 7 000 repas à prix solidaire et plus de 5 000 repas gratuitement. Les plats seront confectionnés à partir d'invendus (70%) et de produits cultivés localement et durablement (30%). La subvention d'investissement sollicitée doit permettre à la structure de financer la mise en conformité du local et l'installation sur place de sa cuisine mobile.

Je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 20 000 €, correspondant à 50% des dépenses d'investissement éligibles, et de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

Créée en 2017, **Linkee France** est une association récupérant les surplus des professionnels de l'alimentation pour fournir un réseau d'associations partenaires les distribuant à des personnes dans le besoin. L'association contribue à éviter le gaspillage de 620 tonnes de nourriture chaque année en Ile-de-France. Depuis 2020, en réponse à la crise Covid, l'association a développé ses propres distributions alimentaires durables à destination des étudiants en situation précaire. Afin d'améliorer et d'intensifier leurs actions anti-gaspillage, Linkee France mettra en place à partir de septembre, dans un local situé au 41 rue Mouraud dans le **20ème arrondissement**, une cuisine partagée et solidaire, pour y accueillir des ateliers de transformation et de reconditionnement des denrées alimentaires collectées. L'objectif est d'organiser annuellement une cinquantaine d'ateliers afin de produire environ 10 000 repas, servis gratuitement aux bénéficiaires de l'association. Chaque année, ce sont près de 200 bénévoles et une dizaine de chefs de cuisine partenaires qui seront mobilisés. La subvention d'investissement sollicitée permettra à la structure d'acquérir les équipements de cuisine nécessaires à la réalisation de ces ateliers.

Je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 10 000 €, correspondant à 54% des dépenses d'investissement éligibles, et de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

**La SAS Bonne Table** est une entreprise d'insertion créée en 2023 et qui a ouvert son premier restaurant en mars 2024 dans le **8ème arrondissement** de Paris. La structure, positionnée sur le marché de la restauration rapide, a pour objectif d'ouvrir plusieurs autres restaurants à Paris. Actuellement, la structure dénombre quatre contrats en insertion et a pour objectif de continuer le recrutement de personnes en insertion. Les tarifs de l'établissement sont accessibles avec l'ensemble des plats à 12,90€ et le entrées et desserts entre 2,50€ et 3,90€. La très grande majorité des approvisionnements sont français et l'objectif de la structure est que 50% de son offre soit issue d'une agriculture durable. Le restaurant tient également compte de la saisonnalité des produits dans la réalisation des recettes. Enfin, un système de consigne pour la vente à emporter va être mis en place d'ici la fin de l'année. La subvention d'investissement sollicitée doit participer au financement de l'achat du matériel de cuisine, à l'aménagement du restaurant et à l'achat d'un vélo cargo électrique.

Je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 65 000 €, correspondant à 58% des dépenses d'investissement éligibles, et de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

**Ernest circuit-court restauration**, SAS de l'économie sociale et solidaire, a ouvert en 2023 son premier établissement de restauration, "Chez Ernest", situé dans un local RIVP dans le **19ème arrondissement** de Paris. La cuisine proposée par le restaurant est faite maison, de saison et confectionnée majoritairement à partir de produits issus de l'agriculture biologique et cultivés localement. Cette ouverture a permis la création de 12 emplois. En parallèle de ses engagements sur la durabilité de son offre alimentaire, la société Ernest met en place de nombreuses actions pour rendre accessible cette alimentation : la distribution hebdomadaire gratuite de 600 repas confectionnés par des bénévoles pour des personnes en situation de précarité, et la distribution de 120 colis d'aide alimentaire par semaine. En outre, une dizaine de repas sont offerts quotidiennement sur site par le restaurant. La subvention d'investissement sollicitée permettra de financer l'achat d'un four plus performant, moins énergivore et adapté aux besoins de la structure. La subvention de fonctionnement servira au management du restaurant et à développer l'axe commercial afin de pérenniser l'activité.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € et une subvention d'investissement de 22 000 €, correspondant à 60% des dépenses d'investissement éligibles, et de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

### **Transformation alimentaire durable**

Fondée en 2014, la **Brasserie de l'Être**, implantée dans le **19ème arrondissement**, est la première, brasserie artisanale parisienne travaillant uniquement en bio (double labellisation AB et Nature & Progrès) et reconnue Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) et s'inscrivant dans une démarche circulaire avec son offre de bouteilles consignées.

Le secteur brassicole subit la poussée inflationniste : augmentation du prix des céréales, de l'électricité et du coût du verre. La Brasserie de l'Être a réussi à maintenir son chiffre d'affaires à travers cette crise mais doit mettre en place une nouvelle stratégie commerciale. En articulation avec un soutien de la Région Ile-De-France, l'entreprise sollicite une subvention pour accompagner son projet de rebond afin de continuer de proposer à Paris des produits respectueux de l'environnement.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € et de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

L'entreprise de l'économie sociale et solidaire, la **Brasserie-limonaderie Patoche**, produit dans Paris des bières locales et bio. Après l'ouverture d'un premier local en 2022, dans le 18ème arrondissement, la brasserie vise l'ouverture d'un deuxième commerce dans un local Paris Habitat, quai de Valmy

dans le **10ème arrondissement** . Les fondateurs souhaitent y créer un espace hybride associant production sur place de bières et lieu de vie, avec un restaurant de 150 places et un espace de coworking. Alors que près de 95% de la bière consommée dans la capitale est produite hors de Paris, la relocalisation de la production au plus proche des espaces de consommation permet de diminuer l'impact environnemental de ce type d'activité. Les bières sont réalisées à partir de céréales bio, achetées en direct, principalement à des producteurs du Loiret. L'offre de restauration s'inscrit elle aussi dans une démarche de durabilité, avec une carte courte (deux entrée, deux plats, deux desserts), proposant chaque jour une offre végétarienne, avec des approvisionnements en circuit court. La subvention sollicitée vise à soutenir la réalisation de travaux au sein du local Paris Habitat de 332 m<sup>2</sup>, livré brut de béton. Cette subvention sera reversée en intégralité par la SAS Brasserie-limonaderie Patoche à la SAS Brasserie Patoche Canal en cours de création qui exploitera le local.

Je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 100 000 €, correspondant à 10% des dépenses d'investissement éligibles, et de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

L'association **Pain et Partage** , est spécialisée dans la production et la distribution de pain et propose un service de traiteur. L'entreprise a pour projet de produire et fournir du pain à des lieux de restauration collective (écoles, crèches, maisons de retraite et hôpitaux), situés principalement à Paris, et en région parisienne. L'offre traiteur sera à destination des entreprises et des particuliers. Les approvisionnements seront principalement locaux et en circuit court, avec une offre labellisée bio pour l'activité boulangerie, et des repas confectionnés à partir de 50% de produits bio pour la partie traiteur. La tarification proposée est accessible, avec un prix moyen du pain au kilo de 3,37€ pour les entreprises et un prix moyen des repas du service traiteur à 9€. Pain et Partage est agréée entreprise d'insertion et projette à termes d'employer 30 personnes en insertion sur un total de 50 salariés. La subvention sollicitée a pour objet de cofinancer l'acquisition des équipements nécessaires pour l'installation de la boulangerie, dont l'ouverture est prévue en 2025. Cette subvention sera reversée en intégralité par l'association Pain et Partage à la structure SCIC Pain et Partage Issy-Paris en cours de création qui exploitera le local.

Je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 80 000 €, correspondant à 9% des dépenses d'investissement éligibles, et de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

**Kem Paris** est une SAS reconnue Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), créée en 2021, qui a pour activités la production et la vente de glaces et de confiseries artisanales. Son laboratoire de production est installé au sein de la Fabrique de l'alimentation durable, au 26 rue de Serpollet dans le **20ème arrondissement** . L'entreprise commercialise ses produits auprès des particuliers via un point de vente itinérant ainsi qu'auprès de professionnels lors



d'événements pour des entreprises. Les glaces sont produites à partir d'ingrédients principalement biologiques ou issus du commerce équitable. Dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, la structure récupère des fruits déclassés car hors calibre, présentant des défauts ou issus de surplus de production. La subvention d'investissement sollicitée doit permettre à la structure d'augmenter ses capacités de production et de diversifier ses canaux de distribution avec l'élaboration d'un site de commerce en ligne et l'achat de plusieurs équipements.

Je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 30 000 €, correspondant à 30% des dépenses d'investissement éligibles et de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

### Logistique des circuits courts

**La SARL Alternoo**, entreprise de l'ESS créée en Normandie en 2011, facilite la distribution de produits issus de l'agriculture biologique locale vers les professionnels, principalement des épiceries. L'entreprise distribue chaque année à Paris 250 tonnes de produits frais issus de fermes bio normandes. Pour faciliter la commercialisation de produits frais et durables issus de producteurs locaux, Alternoo joue un rôle essentiel en accompagnant les producteurs bio dans la planification de leur production et l'augmentation de leurs volumes de production, en harmonisant les besoins des épiceries garantissant des débouchés et de la visibilité aux producteurs, et en offrant aux épiceries des produits de qualité, avec des solutions d'approvisionnement secondaires en cas de rupture de livraison. L'entreprise assure la totalité de la logistique de ces circuits alimentaires, via le développement de hubs chez certains producteurs pour le premier kilomètre, un hangar à Rouen pour la préparation des commandes et la livraison vers Paris. En tant que seul intermédiaire entre les agriculteurs et les épiceries, Alternoo garantit une juste rémunération des agriculteurs et leur reverse en moyenne 65% du montant vendus aux épiceries. Ayant surmonté la période d'inflation post-covid, l'entreprise souhaite aujourd'hui changer d'échelle et augmenter ses livraisons en région parisienne pour pérenniser son modèle. Elle sollicite pour cela une subvention de fonctionnement et une subvention d'investissement pour renouveler l'équipement de son hangar et développer un logiciel facilitant la commande directe des acheteurs aux producteurs locaux.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € ainsi qu'une subvention d'investissement de 45 000€ correspondant à 27% des dépenses d'investissement éligibles, et de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

**La SAS Azade** est un grossiste bio de l'ESS créé en 2011 dans les Hauts de France. L'entreprise propose principalement des boissons et des produits d'épicerie sèche. Azade se positionne entre les distributeurs classiques des restaurateurs et les distributeurs bio nationaux, en fournissant une offre locale

et bio avec des services de livraison rapides et de collecte de contenants consignés. Son objectif est de soutenir des producteurs et artisans locaux aux pratiques durables. Pour ce faire, l'entreprise a internalisé l'ensemble de la logistique, de la ramasse à la livraison, et a développé un réseau dense de points de vente à Paris avec 75 épiceries et 117 établissements de types « cafés, hôtels, restaurants ». Elle accompagne les producteurs à se positionner en termes de prix, garantit leur juste rémunération et est en capacité d'accompagner des petites entreprises qui, au démarrage, proposent de petits volumes. Son ancrage local et sa petite taille lui permettent de jouer un rôle de facilitateur entre acheteurs et producteur, au service des filières locales et durables. 140 producteurs et transformateurs franciliens sont aujourd'hui référencés dans son catalogue. En 2024, l'entreprise a ouvert un entrepôt de 1 500 m<sup>2</sup> à La-Queue-En-Brie (94) pour améliorer son développement à Paris. Azade sollicite une subvention en investissement pour les travaux de ce hangar logistique.

Je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 70 000 €, correspondant à 52% des dépenses d'investissement éligibles, et de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

**La SAS Ernest circuit-court restauration**, dont l'activité a été présentée plus haut, a également pour projet de créer avec des partenaires un groupement d'achat d'alimentation locale et durable, à destination des restaurateurs parisiens. Dans un premier temps, l'ambition du projet est de regrouper une vingtaine d'acteurs, comme Food Sweet Food, les Marmites Volantes, la Cuisine de Souad ou encore la Table du Récho. L'objectif sera ainsi d'améliorer la durabilité des approvisionnements des membres du groupement, tout en réduisant leurs dépenses par la contraction des coûts logistiques, pour leur permettre de continuer de pratiquer des tarifs accessibles sans renoncer à rémunérer correctement les producteurs. La subvention de fonctionnement sollicitée permettra à la structure de financer le coût d'ingénierie nécessaire à la préfiguration et au cadrage de ce projet.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € et de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

### **Accompagnement des structures de l'alimentation durable**

**La Communauté Ecotable** est une association qui fédère des professionnels et des citoyens engagés au service de l'alimentation et de la restauration responsables regroupant à la fois des restaurateurs (Marmites Volantes, Ernest, etc.) et des distributeurs (Zingam, Terroirs d'avenir, Broko, etc.). En 2024 l'association a organisé quatre conférences au sujet des enjeux de recrutement, du droit à l'alimentation, de l'émergence d'initiatives d'accessibilité sociale de l'alimentation en restauration et de l'adaptation du secteur au changement climatique. En complément de ces conférences ouvertes au grand public, l'association organise quatre temps d'accompagnement et d'échanges par an, réservés aux professionnels, sur des savoir-faire métier comme les enjeux de

pilotage de trésorerie ou la communication. La subvention sollicitée vise à soutenir les coûts de ressources humaines et d'ingénierie de projet.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 5 000 € et de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

**Écotable** est une SAS, reconnue Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, créée en 2017, qui propose des services visant à réduire l'impact environnemental des entreprises du secteur de la restauration. L'entreprise propose d'accompagner 25 restaurateurs parisiens vers des pratiques plus durables, en leur permettant d'accéder aux services d'Écotable via un abonnement à sa plateforme Impact. Un système de mesure d'impacts sera mis en place afin d'évaluer les restaurateurs sur huit axes d'analyse : approvisionnement alimentaire, carte, santé, déchets alimentaires et non-alimentaires, eau & énergie, matériel & équipements, communication, éthique & social. L'audit et le programme d'accompagnement auront une durée de trois ans afin de permettre la totale implication du restaurateur et lui donner le temps de mettre en place les différentes actions identifiées, et de communiquer sur sa démarche. L'action permettra d'améliorer la durabilité d'environ 330 000 repas vendus aux Parisiens chaque année par les 25 restaurants accompagnés.

Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 € et de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

En complément des actions soutenues dans le cadre de la seconde session de cet appel à projets, je vous propose également de soutenir un projet promouvant l'alimentation durable et solidaire à Paris.

La **SAS Pribon Belleville**, entreprise de l'économie sociale et solidaire, spécialisée dans la distribution de produits issus de l'agriculture biologique, a été lauréate en 2024 de l'appel à candidatures du GIE Paris commerce pour exploiter une halle alimentaire de 733m<sup>2</sup>, située dans le quartier prioritaire du Grand Belleville, au 32 rue de l'Orillon, dans le **11<sup>ème</sup> arrondissement**, une zone très faiblement pourvue de commerces d'alimentation durable. Après un premier magasin ouvert en 2020 à Montreuil et un deuxième ouvert en 2023 dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, la structure ouvrira avec ce projet le troisième supermarché biologique du groupe Pribon et proposera en complément de cette offre, et comme précisé dans l'appel à candidatures, une activité de restauration durable, confectionnée à partir de produits biologiques et à tarifs abordables au plus grand nombre. Les magasins du groupe s'appuient sur leur plateforme logistique située à Rungis pour optimiser les coûts et les flux de leurs approvisionnements et ainsi proposer une alimentation durable à des tarifs accessibles, en moyenne de 5% à 20% moins chers que les autres distributeurs du marché spécialisé. La majorité des approvisionnements de l'enseigne sont français et les produits locaux sont privilégiés. La durabilité de l'offre proposée, l'optimisation du système logistique et l'accessibilité des prix pratiqués permettent ainsi à Pribon d'avoir un impact environnemental et social

positif. L'installation de cette entreprise aux activités économiques d'intérêt général dans ce quartier prioritaire de la Ville carencé en commerce d'alimentation durable permettra de rendre accessible à un public large une alimentation saine et de qualité. La subvention d'investissement demandée permettra à la structure de financer les travaux d'aménagement et l'achat des équipements nécessaires à l'ouverture du supermarché et de l'espace de restauration.

Je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 330 000€, correspondant à 52% des dépenses d'investissement éligibles et de m'autoriser à signer la convention jointe en annexe.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris